

**« VERS UNE LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION FORESTIERE ILLEGALE ET LE COMMERCE ASSOCIE AU CAMEROUN »**

**TRAFFIC et le Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun lance officiellement la phase de renforcement des capacités des bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet TFL-PD 003/09 Rev.2 (M) intitulé : “renforcement du processus national de contrôle de l’exploitation forestière illégale et du commerce associé au Cameroun”**

**Douala (Cameroun) 27-28 Novembre 2012**—S’est tenu un atelier portant sur « **le renforcement du processus national de contrôle de l’exploitation forestière illégale et du commerce associé au Cameroun** ». Placé, sous le très haut patronage de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, l’atelier a été organisé conjointement par le Programme TRAFFIC Afrique Centrale et le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF).

**Ont pris part aux travaux**, des responsables centraux et extérieurs du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF), prioritairement ceux impliqués dans le contrôle forestier ; des responsables du Ministère de la Justice des pays d’Afrique Centrale (Cameroun, Congo, Gabon, RCA et RDC) ; différents corps nationaux du maintien de l’ordre (Gendarmerie et Police) et des partenaires au développement. Y ont également assisté, l’Agence Nationale d’Appui au Développement Forestier (ANAFOR), l’Observateur Indépendant (OI), le Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale de l’Afrique Centrale (RIFFEAC), la Chambre d’Agriculture, des Pêches et des Forêts et des représentants de la société civile et du secteur privé.

**Les objectifs de cet atelier étaient de cinq ordres, à savoir :** (1) lancer officiellement la phase de renforcement des capacités des bénéficiaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet “renforcement du processus national de contrôle de l’exploitation forestière illégale et du commerce associé au Cameroun” et communiquer au passage sur ce projet avec l’ensemble des partenaires au développement exerçant au Cameroun et dans certains pays voisins, lesquels pays ont été invités à participer à l’atelier ; (2) introduire les modules de formation sur le renforcement de la mise en application de la réglementation forestière ; (3) présenter l’état d’avancement de l’étude sur le flux et les circuits de commerce du bois au Cameroun ; (4) identifier la faisabilité de la mise en place d’un groupe d’experts en vue de faciliter la mise en application de la réglementation forestière ; (5) identifier, mobiliser et capitaliser les expertises nationales pour le renforcement des capacités du personnel étatique intervenant dans la chaîne de contrôle de l’exploitation et du commerce des ressources ligneuses au Cameroun.



*Vue d’ensemble des participants à l’atelier sur le processus national de contrôle de l’exploitation forestière illégale et du commerce associé au Cameroun.*

*© Louisette Sylvie Yebel / TRAFFIC, Douala-Cameroun 27 Novembre 2012.*

A l’issue des travaux, une quinzaine de recommandations ont été adoptées dont la plus forte est la mise en place et l’opérationnalisation du Comité National de Coordination Multi acteurs pour une mise en application efficace de la législation forestière au Cameroun.

Le projet **TFL-PD 003/09 Rev.2 (M) “renforcement du processus national de contrôle de l’exploitation forestière illégale et du commerce associé au Cameroun”**, est financé par l’OIBT et exécuté par TRAFFIC au profit du Gouvernement camerounais.

Numéro de Projet : TFL-PD 003/09 Rev.2 (M)  
Agence d’Exécution : TRAFFIC et le Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun  
Auteur : Denis Mahonghol et Louisette Sylvie Yebel  
e-mail: [denis.mahonghol@traffic.org](mailto:denis.mahonghol@traffic.org)  
Site web: <http://www.traffic.org>